



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 40656

## Texte de la question

M. Gérard Voisin rappelle à Mme la ministre de la jeunesse et des sports les termes de sa réponse, publiée au Journal officiel du 1er décembre 1997, à sa question écrite relative au diplôme d'Etat à la fonction d'animation (DEFA), diplôme de niveau bac plus trois. Elle l'informait alors de la mise à l'étude des modalités de reconnaissance nationale de ce diplôme. Il semble que si, désormais, le DEFA est reconnu à sa juste valeur dans le secteur privé et au sein de la fonction publique territoriale, plus de deux ans plus tard, des difficultés persistent au niveau de la fonction publique d'Etat où le diplôme ne bénéficie pas d'une homologation de niveau III. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des dispositions qu'elle pourrait prendre dans ce sens, afin que tous les titulaires du DEFA soient traités de manière équitable dans le déroulement de leur carrière.

## Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse et des sports a entrepris depuis plusieurs mois une rénovation des formations et des diplômes qui relèvent de sa compétence. C'est dans ce cadre que seront étudiés, prochainement, le positionnement du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) et, par là, son homologation par la commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique. Dans la mesure où le DEFA est un diplôme créé et cogéré avec le ministère chargé des affaires sociales, ces travaux seront menés en collaboration avec ce département ministériel. Ils s'appuieront sur les fonctions occupées par les titulaires du diplôme en tenant compte des différents contextes institutionnels et sociaux dans lesquels ils exercent. Mme la ministre de la jeunesse et des sports est fortement attachée à ce que le DEFA soit homologué à un niveau qui reconnaisse la valeur des formations qui conduisent à son obtention et la qualification qu'il certifie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Voisin](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40656

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2000, page 433

**Réponse publiée le :** 3 avril 2000, page 2221